

**Zeitschrift:** Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer  
**Herausgeber:** Auslandschweizer-Organisation  
**Band:** 7 (1968-1969)  
**Heft:** 28

**Artikel:** Problèmes des suisses de l'étranger  
**Autor:** J.P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-910025>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

le gouvernement vaudois a dû admettre, faute de place, l'application temporaire du « numerus clausus » — limitation du nombre d'étudiants — pour les inscriptions des étudiants en première année de la faculté de médecine de Lausanne. C'est là une très regrettable décision, qui ne sera levée qu'au moment où un nouvel immeuble, en construction, sera achevé.

On se réjouit, d'autre part, de constater que l'on parle de temps à autre — trop rarement il est vrai — du rayonnement culturel de la Suisse. C'est notamment le cas à propos de la tournée au Japon de l'Orchestre de la Suisse Romande, dirigé par Ansermet et Klecki, ainsi que des déplacements des chefs d'orchestre Jean-Marie Auberger à Hambourg, de Peter Maag au Metropolitan Opera à New-York et, comme dernier venu, de Charles Dutoit à Buenos-Aires et Montevideo. Tous ces artistes ont laissé une profonde et durable impression auprès de ces lointains auditeurs, qui les ont très chaleureusement applaudis. La presse de ces pays ne leur a pas ménagé ses louanges.

Enfin, il n'est pas nécessaire de revenir sur les manifestations qui ont marqué la vie de la Communauté suisse en Belgique. Elle ont déjà fait l'objet de commentaires détaillés dans les numéros précédents. Il en est de même dans les colonnes de celui-ci. Parmi les vœux à formuler à propos des activités de notre Communauté, on pourrait souhaiter une moins grande dispersion des efforts, plus de cohésion entre les diverses sociétés, un soutien plus efficace des initiatives prises par ceux qui veulent bien se charger des responsabilités et encore — peut-être surtout — de trouver en Belgique un Gruyère « des Alpes » de qualité !

Bonne et Heureuse Année à tous.

Be.

## A PROPOS DU COURRIER SUISSE

Avec le n° 27 d'octobre dernier, le Courrier Suisse entrait dans sa septième année. Cette date a été passée sous silence, peut-être par routine, mais aussi parce que nous avions d'autres préoccupations lors de la mise en page.

Les années passent, notre journal essaie de se renouveler, de se remodeler constamment en fonction de ses lecteurs, afin qu'un chacun trouve en lui ne fut-ce qu'une rubrique favorite. Nous avons beaucoup d'idées, mais le temps fait souvent défaut pour les « lancer sur orbite ». On nous adresse des compliments, mais aussi des reproches, p.ex.: de ne pas suffisamment expliquer ce qu'est notre Communauté en Belgique, comment fonctionne son organisation. Ceux qui ont assisté à la réunion du 18 octobre ont pu se rendre compte de sa vitalité, mais, comme le signale notre éditorialiste, il manque encore de cohésion entre les diverses sociétés. Le groupe de travail cherche une nouvelle voie, rien n'est définitif, mais tout semble vouloir s'améliorer. Voilà pourquoi il est impossible de répondre par un organigramme strict aux questions qui nous sont posées et pourquoi nous ne parlons que des faits saillants survenus dans cette évolution.

Quant à notre petit canard, il s'efforce de suivre cette évolution. Pendant onze ans, le Bulletin des Suisses de Belgique fut le trait d'union entre compatriotes. Le Courrier Suisse lui succéda voilà 6 ans passés, avec une nouvelle orientation, sous le signe d'une information objective, d'un resserrement des liens entre tous et d'une participation plus active à la vie de la Communauté. Sommes-nous arrivés à ces objectifs ?

De toutes façons, un renouvellement constant s'impose et nous en sommes conscients. C'est pourquoi nous avons le grand plaisir de vous annoncer l'élargissement de notre commission de rédaction. M. A. BERGUER a accepté de se joindre à notre équipe et sa grande expérience dans de nombreux domaines nous sera fort précieuse. D'autre part, l'aide nous vient aussi d'un Belge, en la personne de M. J. DECOUTERE, époux d'une Valaisanne et grand ami de la Suisse, qui veut bien passer la presse suisse en revue et retenir les faits les plus marquants pour alimenter notre Suisse en bref et, en particulier, la rubrique sportive.

Nous ne voudrions pas manquer de remercier ces deux nouveaux collaborateurs et sommes persuadés qu'ils permettront au Courrier Suisse d'amorcer un nouveau virage dont nos lecteurs n'auront pas à se plaindre.

L'Editeur.

## PROBLEMES DES SUISSES DE L'ETRANGER

Après le souper qui réunit 70 compatriotes le 18 octobre dernier, M. Louis GUISAN, conseiller aux Etats et Président de la C.S.E., parla de nos problèmes et nous aimerions reprendre ici les lignes principales de son intéressant exposé à l'intention de ceux qui n'ont pu assister à cette réunion.

Selon les statistiques, il y avait en 1966 290.000 Suisses à l'étranger, dont 131.000 double nationaux. L'organisation suisse à l'étranger se compose :

1. d'un **appareil diplomatique**, à savoir des répondants désignés par les autorités (pas élus par le peuple), ayant 2 missions :
  1. la défense des intérêts des compatriotes de leur circonscription, où ils joueraient en quelque sorte le rôle de préfets.
  2. la représentation de la Suisse auprès des Etats étrangers.
- II. d'un appareil destiné aux Suisses de l'étranger, à savoir le **Secrétariat des Suisses de l'Etranger** (S.S.E.), fondé par la N.S.H. Il s'agit là du squelette des groupes suisses à l'étranger. Le S.S.E. est en relation avec 500 sociétés, dont 300 en Europe, la plupart affiliées auprès de la N.S.H. (candidatures présentées par la C.S.E.).

Dans chaque pays, l'organisation des groupements suisses diffère et une uniformisation est impossible en raison des lois nationales. En France, p.ex., les quelque 90.000 Suisses sont répartis en 100 groupes, tous réunis au sein de l'Union des Suisses de France, Vorort des Sociétés. La **Commission des Suisses de l'étranger** (C.S.E.) est en quelque sorte notre parlement. 1/3 à 1/2 de ses membres sont des Suisses de l'intérieur, désignés par le comité central de la N.S.H. Les délégués des Suisses de l'étranger sont soit élus par les organisations faîtières de chaque pays (en Belgique par la Conférence des Présidents), soit cooptés par la C.S.E.

La C.S.E. comprend 80 membres qui se réunissent deux fois par an. Son bureau (assimilable à un gouvernement) est composé de 8 membres, 3 de l'étranger (actuellement : France, Italie et Autriche) et 5 de l'intérieur. L'organe d'exécution est le S.S.E. (administration), il occupe actuellement 15 à 20 personnes.

**Ressources financières** : Une diversification des ressources du S.S.E. assure son indépendance.

1. subvention de la Confédération.
2. subvention de la Fondation pour les Suisses de l'étranger en faveur de laquelle la collecte du 1<sup>er</sup> août est organisée tous les 4-6 ans.
3. dons, legs, etc.

### Activité du S.S.E.

Organisation des congrès, publication de l'ECHO, du WELTSCHWEIZER, programme des ondes courtes, camps (service des jeunes), écoles suisses à l'étranger (actuellement au nombre de 20), Fonds de Solidarité.

L'O.S.E. s'occupe en outre de tous les problèmes nous intéressants, c'est ainsi qu'en collaboration avec le C.S.E., elle est à l'origine de l'**article 45bis**. En date du 31-7-68, l'O.S.E. fut en mesure, après consultation des différents membres de la C.S.E., de donner son opinion sur les modalités d'application de cet article constitutionnel. Voici, dans l'ordre de cet article, la prise de position de notre organisation :

1. **L'exercice des droits politiques** qui pourrait être organisé à titre facultatif au pays (lieu d'origine ou chef-lieu du canton d'origine). A l'heure actuelle, le vote dans les représentations diplomatiques est impossible (multiplicité des votes). Dès maintenant les Suisses de l'étranger faisant leur service militaire au pays peuvent voter.

2. **Les obligations militaires** : On prévoit le maintien du système actuel, à savoir la participation volontaire. On propose une simplification du contrôle militaire. Quant aux taxes, si l'on ne parvient pas à obtenir l'exemption totale des Suisses de l'étranger, on propose par contre que cette partie des revenus de la taxe soit destinée à l'O.S.E.

3. **L'Assistance**. En Suisse, il s'agit d'un concordat cantonal, actuellement ce n'est plus le canton d'origine, mais le canton de domicile qui prend les indigents à sa charge. Pour les Suisses de l'étranger, on préconise un système général, régi par la Confédération, quel que soit le lieu de domicile.

4. **Autres dispositions** relatives aux successions, droit fiscal, etc.

En pratique, un ordre de priorité pour ces différentes questions a été établi, à savoir :

- 1) Assistance ;
- 2) Obligations militaires ;
- 3) Exercice des droits politiques (sujet le plus difficile à mettre au point).

Le S.S.E. s'occupe actuellement de l'édition d'un **Vademecum des Suisses de l'étranger**, il se penche aussi en particulier sur la **politique d'information** qui permettrait entre autres de documenter les bulletins régionaux d'une part et s'occupera d'autre part de l'information en Suisse même sur les Suisses de l'étranger.

On demande que l'O.S.E. soit reconnue comme organe consulté par la Confédération chaque fois que les Suisses de l'étranger seraient concernés (en pratique par l'entremise de la C.S.E.).

L'idéal politique des Suisses de l'étranger est une ligne médiane, ne prévoyant ni l'intégration complète dans l'Etat où ils vivent, ni le rattachement complet à la Suisse. La tâche essentielle est la communication entre les Suisses de l'intérieur et de l'étranger.

J.P.

## LA SUISSE EN BREF

### ● Budget de la Confédération.

Premier déficit depuis 1953 : 116 millions !

Le budget de la Confédération pour 1969 se solde, pour la première fois depuis 1953, par un déficit. Pour la première fois également, les dépenses dépasseront le cap des 7 milliards.

### ● La Suisse tous azimuts.

L'heure d'hiver 68-69 de Swissair, 1-11 - 31-3, marque la fin des avions à moteurs à pistons pour notre compagnie nationale. Au départ de Genève toutes les lignes internationales seront exploitées exclusivement par des avions à réaction. Principales innovations : 1. RIO DE JANEIRO sans escale. 2. Deux classes sur tous les vols internationaux. 3. MONROVIA via DAKAR. 4. Quatre vols à destination de TOKIO. 5. Augmentation du nombre de vols à destination de : NEW YORK (20 au lieu de 14 par semaine), Santiago du Chili, Tunis, Monrovia, Karachi, PARIS, Varsovie, MOSCOU, Bucarest et Belgrade.

### ● Schnellere Schnellzüge.

Die Schweizerischen Bundesbahnen fahren jetzt pro Tag 5.000 SchnellzugsKilometer mehr als bisher. Gegen 60 Prozent aller internationalen Züge und Kurswagen bestehen inskünftig aus Neubauwagen.

### ● Genève. Nouvelle aile à l'université.

Une nouvelle aile « JURA » à l'université de Genève a été inaugurée par MM. Peyrot, Chavanne et van Berchem, respectivement président du Conseil d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et recteur. Ce bâtiment abritera trois facultés : droit, sciences économiques et sociales et lettres. Coût total des installations : 3.100.000 frs.

### ● Un Valaisan à l'UNESCO.

M. Bernard CRETZAZ, originaire du « Val d'Anniviers » (ce « Val » si bien chanté par feu la Chorale Suisse) a été nommé à la fonction de conseiller à l'UNESCO. M. Crettaz, âgé de 30 ans, est sociologue à l'Université de Genève.

### ● I giovani e el « Fame nel mondo » in India.

L'Ing. Fernando CAIMI, laureato in fisica al Politecnico di Zurigo, venti-quatr'anni, è il primo volontario ticinese del Movimento « Fame nel mondo » a Kelambakkam. KELAMBAKKAM : o la scoperta del « senso » delle azioni pagate di persona con coraggiosa « paura » e generoso entusiasmo.

### ● Médaille du jubilé pour les 125 ans des timbres-poste suisses, 1843-1968.

Comme premier Etat de la Confédération et premier bureau de poste d'Europe, Zurich a émis le 1<sup>er</sup> mars 1843 deux timbres ainsi nommés : « Zurich 4 » et « Zurich 6 ». Le 1<sup>er</sup> octobre de la même année, Genève a suivi avec le « Double de Genève », très apprécié dans le milieu des philatélistes. Les collectionneurs savent qu'on a émis une médaille en argent et en or, à l'effigie des timbres précités, qui peut être achetée dans les banques et caisses d'épargne, ainsi qu'à l'après des clubs philatélistiques.

### ● La Suisse vue par un Anglais habitant Genève.

Un major retraité établi à Genève répond comme suit à un tableau assez idyllique de la Suisse brossé par un collaborateur du « Sunday Telegraph ». Il déclare qu'on n'y trouve pas de service de santé populaire, que les hôpitaux et médecins coûtent bien plus cher qu'en Grande-Bretagne, tout comme la vie en général d'ailleurs. On paie certes moins d'impôts mais « on en a encore moins pour son argent ». Qui dit mieux ?

### ● Swissair — Flugtarif-Ermässigungen für Familienmitglieder.

Kinder bis 2 Jahre zahlen 10 % des Tarifs, wenn sie keinen eigenen Platz beanspruchen ; sonst 50 %.

Jugendtarif, für das Alter zwischen 12 und 22 Jahren : 25 % Ermässigung, innerhalb Europa zusätzlich Algerien, Marokko und Tunesien (nur Economy Klasse für Hin- und Rückreise mit Normaltarif).

Schüler und Studenten bis 26 Jahre : 25 % Vergünstigung auf allen Linien (ausgenommen Nordatlantik) für Flüge zwischen dem Wohnort der Eltern und dem Studienort.

Family-Plan auf der Nordatlantikroute : die mitreisende Ehefrau und Kinder zahlen nur einfach für retour auf den jeweils anwendbaren Tarif.

### ● Plus de pourboire dans les établissements publics !

Le comité central de la Société Suisse des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers a décidé d'introduire dans leurs établissements le système du service et pourboire compris. « D'une part pour répondre à une demande toujours plus insistant d'une grande partie de la clientèle, et d'autre part, du point de vue social, pour réaliser une réglementation moderne concernant le personnel de service. » Il faudra 6 mois avant que la suppression des pourboires intervienne.

TOUS LES PRIX PRATIQUES DANS LES CAFÉS SERONT NATURELLEMENT MAJORES (!). A bon entendeur...

Dans les buffets de gare C.F.F. ce système entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1969 au plus tard. Un supplément de 15 % sera inclus dans les prix de toutes les consommations et repas.

### ● Déficit aux C.F.F.

Le budget pour 1969 prévoit un déficit de 15,3 millions de francs suisses, alors que l'exercice de 1967 laissait encore un modeste bénéfice de 1 million. Les appréhensions déjà manifestées dans le rapport de gestion de 1967 se trouvent confirmées ; en dépit de tout ce qu'ils entreprennent de leur propre initiative, les C.F.F. ne parviennent plus à assurer leur équilibre financier.

### ● Révision de l'A.V.S.

La 7ème révision de l'A.V.S. est enfin sanctionnée par les Chambres fédérales et la nouvelle loi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1969. Les rentiers recevront en moyenne des prestations augmentées d'un tiers. Le taux de cotisation pour les professions indépendantes a été fixé à 4,6 %.

### ● La Suisse et l'O.N.U.

La Suisse obtient un privilège sans précédent dans l'histoire de l'O.N.U. Suite à une initiative du D.P.F., elle a en effet été admise à participer, et non seulement assister aux travaux de la 6ème commission de l'assemblée plénière, c.-à-d. à la commission permanente de droit international. C'est la première fois qu'une exception aux règles en vigueur est ainsi faite en faveur de la Suisse.

## SPORTS

● MEXICO 1968. Nos représentants ont fait mieux qu'à Tokio : 1 médaille d'argent, 4 médailles de bronze. L'« argent » fut remporté en Yachting 5 m 50, par l'équipage composé de Louis Noverraz, Marcel Stern et Bernard Durand. Les « bronzes » : par Xaver Kurmann en cyclisme (poursuite) ; par Kurt Müller en tir (fusil libre, 3 positions). Trois points (1148 contre 1151) le séparent seulement du Russe Kornev, médaille d'argent. Les autres furent l'apanage en dressage du trio Chammartin, Ficher et Marianne Gossweiler, et en aviron (quatré avec barreur) de Jörgi Grob, Peter Bollinger, Hugo Waser, Denis Oswald avec le barreur Froehlich. Nos compliments à tous !

● TENNIS. En Coupe du Roi de Suède la Suisse a battu la Yougoslavie par 3 victoires à 2, après avoir été menée 0-2 lors de la première journée.

● MOTONAUTISME. Notre compatriote Charles Wyss a abaissé les records du monde sur hors-bord d'une et deux heures, les portant à 96 km/h. Ceci sur les eaux du Léman.

### ● FOOTBALL.

Championnat du monde. En phase préliminaire chacun sait que la Suisse fait partie du groupe 1 avec le Portugal, la Roumanie et la Grèce. Le 12 octobre dernier elle battit la Grèce par 1 à 0, mais fut défaite le 23 novembre en Roumanie par 2 à 0. Le « retour » de ce dernier match aura lieu le 14 mai 1969, mais auparavant, le 16 avril, nos compatriotes se rendront au Portugal. Les deux derniers matches nous mènent loin dans l'année 1969 : 15-10 : Grèce - Suisse ; 2-11 : Suisse - Portugal.

La Coupe. A la parution de ce journal nous connaîtrons déjà les équipes qui disputeront les 1/4 de finale. En effet les 1/8 auront eu lieu le 15 décembre. Zurich - Lugano en aura été le match-phare. Les autres : Bellinzona contre Lausanne ; Soleure contre Chiasso ; Saint-Gall contre Grasshoppers ; Bâle contre Lucerne ; La-Chaux-de-Fonds contre Servette.

Championnat : Lausanne, champion d'automne. Les derniers résultats avant la mise en « hibernation » : 1. Lausanne, 19 pts ; 2. Lugano, 16 pts ; 3. Young Boys, 15 pts ; 4. Zurich et Bâle, 14 pts.

● HOCKEY SUR GLACE. Aucun changement avec la saison passée ! On prend les mêmes et on recommence. En effet, La-Chaux-de-Fonds mène allègrement les débats devant Genève, Servette et Kloten.

## COMMUNIQUE DE L'O.N.S.T.

### Bon voyage aux moins jeunes !

Une intéressante initiative.

Les Chemins de Fer Fédéraux et les entreprises suisses de transport viennent de créer un nouvel abonnement pour personnes âgées.

Les dames de plus de 62 ans et les messieurs de plus de 65 ans peuvent obtenir un abonnement pour demi-billets à prix fortement réduit.

Cet abonnement permet à son titulaire d'acheter à moitié prix, à n'importe quel moment et sans restriction, des billets de simple course, d'aller et retour et des billets circulaires valables sur les lignes des C.F.F. et des chemins de fer privés, ainsi que des compagnies de navigation, des cars postaux et d'autres entreprises concessionnaires.

Le prix de cet abonnement, valable un an, est de frs. s. 50,— (frs. b. 590,—) au lieu de frs. s. 290,—.

Cet abonnement peut être obtenu, sans aucune restriction de nationalité, auprès de l'agence de l'Office National Suisse du Tourisme, 75, rue Royale à Bruxelles 1, tél. 18.02.05. Une photographie de passeport récente est indispensable.

Si vous désirez offrir cet abonnement à vos parents et amis en Suisse, le même office peut vous délivrer un bon-cadeau à échanger sur place.